



Ville de Cerny
Essonne
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

DÉCISION N° 03-2025 -9.1

Date : 10 mars 2025

Objet : **Contrat de location d'un véhicule longue durée**

Dans le cadre de l'organisation du service de portage des repas à domicile, la commune envisage la mise à disposition aux agents du service restauration d'un véhicule publicitaire.

La société LOCAJEN est susceptible de mettre gratuitement à disposition de la commune un véhicule utilitaire neuf de marque RENAULT Kangoo ou PEUGEOT Partner pour une durée de 3 ans.

En application de la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Le Maire,

DÉCIDE

la signature du contrat de location longue durée d'un véhicule avec la société LOCAJEN dont le siège social est situé à MERIGNAC (33700) 16, rue François Arago, représentée par son Président, Monsieur Jean CAROZZI, relative à la mise à disposition d'un véhicule RENAULT Kangoo ou PEUGEOT Partner, utilitaire.

Durée de la location : 3 ans

Kilométrage :

Le véhicule est loué sans limitation de kilomètre.

Dispositions financières et suspensives :

Le véhicule est mis à disposition sous la condition suspensive de l'obtention par l'opérateur de régie publicitaire de recettes publicitaires annuelles suffisantes pour permettre le financement du véhicule loué (seront considérées comme suffisantes des recettes publicitaires annuelles prévisionnelles au moins égale à 45 % du prix catalogue du véhicule loué). A défaut de trouver des partenaires publicitaires dans un délai de 6 à 8 mois, le contrat de location sera caduc.

Engagements de la commune :

- Entretien intérieur et extérieur du véhicule,
- Souscription d'une assurance tous risques couvrant à titre d'accessoire l'affichage publicitaire,
- Paiement des frais d'immatriculation, de l'éventuel malus écologique, de réparations, de fonctionnement du véhicule,
- Signature d'un contrat de régie publicitaire avec la SARL « Trafic communication » opérateur publicitaire désigné au contrat.

Pour extrait conforme,
Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny

